



# LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2008

## COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 2 juin 2008 à 20h30

Le lundi 2 juin 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

**Présents :** Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEFEBVRE, LEGROS, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN, SIX, BELLOY,

**Absents excusés :** Mme LEAL a donné procuration à M. LAFFERRERE

**Secrétaire :** Monsieur LEFEBVRE

#### 1/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Monsieur LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance. La date du prochain conseil est fixée au lundi 7 juillet 2008. Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour de ce conseil deux autres délibérations :

L'acceptation de la commune de Montiers au syndicat d'assainissement « le Moulin »

La désignation du locataire pour le logement qui se libère rue Verte début juillet.

#### 2/Approbation du dernier procès verbal.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

avec les remarques suivantes de M.BELLOY :

- Encore des fautes d'orthographe dans le compte rendu.
- Il ne s'agit pas de 4832 internautes, mais 4832 visiteurs sur le site de la commune de La Neuville-Roy

#### 3/ Vente de biens.

Suite à la dernière délibération « cession de biens » du dernier conseil municipal, il a été rappelé par Mme NORTIER, que la reprise du véhicule Iseki doit être soumise à délibération et sorti de l'inventaire de la commune en y inscrivant la plus-value.

Après explication de monsieur le Maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- a) De vendre la tondeuse autoportée pour une somme de 3 000 euros.
- b) D'ouvrir des crédits budgétaires au chapitre 024, article 775 pour la somme de 3 000 euros.
- c) D'effectuer un mandat de 5 176 euros (valeur d'achat) à l'article 6750-042 et un titre de recette de 5176 euros à l'article 21570-040 afin d'effectuer la sortie du bien (inventaire n°2004-0001)
- d) D'effectuer un mandat de 2 176 euros à l'article 192-040 et un titre de recette de 2 176 euros à l'article 776-042 pour constater la moins-value.

#### 4/ Adhésion de la commune de Montiers au syndicat d'assainissement « Le Moulin »

Monsieur le Maire donne la parole à M. BELLOY, membre du bureau siégeant pour la commune à ce syndicat. Lors de la dernière séance du 26 mai 2008, les membres du conseil syndical ont délibéré favorablement pour l'adhésion de la commune de Montiers au syndicat

d'assainissement. Chaque commune, membre de ce syndicat, doit confirmer cette adhésion. Monsieur Belloy tient à préciser que toutes les conditions prescrites par le conseil syndical ont été acceptées par la commune de Montiers.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vu la demande présentée par la commune de Montiers pour adhérer au syndicat d'assainissement « Le Moulin »,

Vu la délibération du conseil syndical CS-2008-10 du 23 avril 2008 précisant les conditions d'acceptation,

Vu la délibération du conseil municipal de Montiers en date du 22 mai 2008,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 26 mai 2008, acceptant l'adhésion de la commune de Montiers au sein du syndicat, Les membres du conseil municipal donnent à l'unanimité un avis favorable à cette adhésion, et chargent monsieur le Maire d'en informer le Président du syndicat d'assainissement.

#### 5/ Attribution d'un logement locatif municipal

Suite à la dénonciation du contrat de location à la date du 5 juillet 2008, des locataires du logement n°4 situé au 67 rue Verte, monsieur le Maire propose de répondre favorablement à la demande présentée par M. DUCHEMIN et Melle BOUVIER, sous réserve de l'accord du financement du dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer, de la garantie du paiement de loyers et charges pour 18 mois maximum pour un contrat de bail de trois années par Loca-Pass.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer ce logement à M. DUCHEMIN et Melle BOUVIER et leur enfant dès que le

dossier Loca-Pass sera accepté. Le contrat de location démarrera le 6 juillet 2008.

#### 6/ Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les diverses manifestations et invite les membres du conseil à y être présents:

- 7-8-9 Juin, fête patronale (place des fêtes)
- Samedi 14 juin, fête de l'école (au stade)
- Jeudi 19 juin, passage d'une course cycliste internationale Féminine (rue Pennellier, rue de Paris) aux alentours de 15h00.
- Samedi 21 juin feu de la Saint Jean (au stade)
- 13 – 14 juillet fête nationale

Il rappelle la sortie du Jeudi 5 juin à l'Assemblée Nationale pour deux classes du R.P.I.

Monsieur le Maire informe les membres qu'on lui a signalé quelques dégradations de tombes. Il souligne qu'il renforcera la surveillance de ces lieux.

Il rend compte que prochainement, il fera une démarche auprès de la gendarmerie pour faire respecter le stationnement des véhicules notamment rue Sauvage où des particuliers ne peuvent sortir de leur propriété.

Monsieur le Maire donne lecture de la composition de la commission communale des impôts directs de la commune de La Neuville-Roy, nommée par le directeur des services fiscaux de l'Oise à savoir :

❖ Membres titulaires :

Mme Annick KRAL, M. LESUEUR Thomas, M. MICHEL Thierry, M. SAMPIC Jacques, M. VALAT Jean-François et M. DENEUBOURG Xavier.

Membres suppléants :

M. LEFEBVRE Philippe, M. BEAUFRERE Charles, M. DUCASTEL Bernard, M. Jérôme GILLET, M. LEBLOND André et Mme GUIZELIN Jeanne.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

M. LEFEBVRE rend compte qu'il a fini la mise à jour de la liste électorale pour les élections des Prud'hommes.

M. LABBE rend compte de l'assemblée générale de la M.O.A T.

La cotisation n'augmentera pas cette année. Il demande la raison pour laquelle les employés municipaux utilisent un autre tracteur. Monsieur le Maire lui répond que le « Fendt » est en panne et qu'un adjoint a prêté le sien à la commune.

M. BELLOY demande si la revue du Plateau Picard est bien utile, puisqu'aucune des manifestations se déroulant dans la commune au mois de Juin n'est annoncée.

Il poursuit en constatant que le village de La Neuville-Roy est un village de pierres et se dit fort étonné de constater la mise en place d'une jardinière en briques devant le calvaire, place de l'église.

Mme KRAL demande une nouvelle fois que l'arbuste planté à côté de la Mairie soit taillé, car la vision au stop nécessite de franchir la ligne blanche pour regarder dans la rue Neuve.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 21h15.

---

### FETE COMMUNALE 2008



Sortie de l'école



A l'Assemblée Nationale



**LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE SERA FERME :  
LE MERCREDI 11 JUIN, LE LUNDI 16 JUIN, LE VENDREDI 20 JUIN, LE LUNDI 23 JUIN 2008.  
EN CAS D'URGENCE S'ADRESSER AUPRES DU MAIRE AU : 03.44.51.73.10**